

Copie
certifiée
conforme

100 COURCELLES SAS

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux
833 284 581 RCS Nanterre

DocuSigned by:
Sébastien CHEMOUN
85354034664A466...

(la « Société »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES PRISES SOUS LA FORME D'UN ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 1^{ER} AVRIL 2026

Les Associés de la société **100 COURCELLES SAS**, société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, dont le siège social est situé 127-129 Quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 833 284 581, se sont réunis au siège social, soit :

- **ABEILLE VIE**, société anonyme au capital de 1 205 528 532,67 euros dont le siège social est situé 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 732 020 805, représentée par Denis BOURGEOIS, en sa qualité de Directeur Général,

Propriétaire de 180 000 actions,

- **ABEILLE IARD & SANTE**, société anonyme au capital de 344 822 425 euros dont le siège social est situé 13 Rue du Moulin Bailly, 92270 Bois-Colombes et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 306 522 665, représentée par Christian de BOISSIEU, en sa qualité de Directeur Général,

Propriétaire de 120 000 actions,

Détenant ensemble l'intégralité des actions composant le capital social, et ci-après dénommés les « **Associés** ».

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- (i) Le courrier de notification d'OFI INVEST REAL ESTATE SAS ;
- (ii) Les Statuts de la Société.

Ont pris les décisions ci-après :

- Prise d'acte de la fin des fonctions du Président OFI INVEST REAL ESTATE SAS ;
- Nomination de la société OFI INVEST REAL ESTATE, en qualité de Président ;
- Rémunération du nouveau Président ;
- Pouvoir pour formalités.

PREMIÈRE DECISION

(Prise d'acte de la fin des fonctions du Président OFI INVEST REAL ESTATE SAS)

Après avoir pris connaissance du courrier de notification de la société OFI INVEST REAL ESTATE SAS, informant de sa dissolution par voie de fusion absorption par la société OFI INVEST REAL ESTATE, avec prise d'effet au 1^{er} avril 2026, les Associés prennent acte de la fin des fonctions de Président de la société OFI INVEST REAL ESTATE SAS, à compter de ce jour.

DEUXIÈME DECISION

(Nomination de la société OFI INVEST REAL ESTATE, en qualité de Président)

Les Associés décident de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour, et pour une durée de 6 années :

- La société OFI INVEST REAL ESTATE, société anonyme au capital de 11 252 122 euros, dont le siège social est sis 127/129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-Les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 824 539 407, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP17- 000003,

La société OFI INVEST REAL ESTATE exercera ses fonctions de Président dans le cadre des dispositions légales et statutaires et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

La société OFI INVEST REAL ESTATE représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

La société OFI INVEST REAL ESTATE a fait savoir par avance qu'elle acceptait ses fonctions et qu'elle n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

TROISIÈME DECISION

(Rémunération du nouveau Président)

Les Associés décident qu'aucune rémunération ne sera versée à la société OFI INVEST REAL ESTATE au titre de ses fonctions de Président.

La société OFI INVEST REAL ESTATE aura toutefois droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

QUATREME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et autres qu'il appartiendra afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tous ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par tous les Associés.

ABEILLE VIE

Associé

Représentée par Denis BOURGEOIS

ABEILLE IARD & SANTE

Associé

Représentée par Christian de BOISSIEU

